

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Procès-verbal du Mardi 15 octobre 2019

Membres présents :

Collège « professeurs » : LE NAOUR Richard, GELLE Guillaume, GANGLOFF Sophie, LAQUERRIERE-LACROIX Aude, HADJADJ Aomar

Collège « autres enseignants » : BRION Cécile, DUPERON Olivier, ARFAOUI Ahlem, JACQUARD Cédric, CURUTCHET Marie-Pierre, BENSALAH Leila, MOREL Jimmy

Collège « étudiants » : ASALI Awni, MANZANO Eléonore

Collège « BIATSS » : JUPILLAT Corinne, BONNET Emmanuel, BRULE-PINTAUX Virginie

Personnalités extérieures : ALBERTINI Xavier, ROBINET Arnaud

Membres représentés :

Isabelle VILLENA a donné pouvoir à Richard LE NAOUR

Carl ARNDT et Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Olivier DUPERON

Lissan AFILAL a donné pouvoir à Leila BENSALAH

Augustine LEMOINE a donné pouvoir à Awni ASALI

Sandrine HENRY a donné pouvoir à Cécile BRION

Frédéric LOURDEAUX a donné pouvoir à Aomar HADJADJ

Régis MARION a donné pouvoir à Emmanuel BONNET

Sylvie CONTE et Didier MELAN ont donné pouvoir à Guillaume GELLE

Cédric JACQUARD a donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI

Membre de droit :

Hélène ŒUF, Agent comptable

Invités de droit :

Mme la Rectrice représentée par Delphine VIOT-LEGOUDA

Jean PIERI, Directeur général des services

Invités :

Philippe POPLIMONT, Essaid AIT-BARKA, Marie OLIVIER, Damien JOUET, Anne JUSSIAUME, Yannick REMION, Hervé LAHEURTE, Vincent CONRAD, Maryse MESSENGER, Aurore NASRI, Thierry LETELLIER

Début de la séance à 14h05

1. Points d'information

Monsieur Olivier DUPERON donne lecture des pouvoirs et rappelle l'ordre du jour.

Monsieur le président indique que le CNESER a étudié le texte concernant la réforme du premier cycle des études de santé et l'accès aux études médicales, maïeutiques, pharmaceutiques et odontologiques pour une mise en place à la rentrée prochaine. La loi concernant les formations paramédicales dispose d'un délai de transition. Les modalités au niveau de Parcoursup, notamment pour les capacités d'accueil, seront discutées et échelonnées jusqu'au mois de mars.

L'Etat s'est engagé à ce que cette réforme soit compensée financièrement. Des postes d'ingénierie pédagogique sont pré-notifiés pour l'établissement afin de mettre en place les mineures dématérialisées. Dans le cadre du dialogue de gestion stratégique, une partie de la somme allouée par l'Etat sera dédiée à la mise en œuvre de l'accès au premier cycle des études de santé et à la réussite de la licence.

Deux textes importants ont été reportés au CNESER du mois prochain : la réforme du DUT et de la licence professionnelle sera appliquée en 2021 et la certification en langue sortira prochainement. Ce dernier texte demandera à ce que chaque étudiant diplômé d'un premier cycle de l'enseignement supérieur valide une certification en langue.

Monsieur le président indique que monsieur Damien ERRE achèvera son mandat de directeur de l'ESIReims en novembre. Il sera remplacé par monsieur Serge ODOF.

2. Adoption du PV du CA du 10 septembre 2019

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 10 septembre 2019 est soumis au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 **avec 25 voix pour et 2 abstentions.***

3. Questions ressources humaines :

- **Campagne d'emplois**

Présentation de la campagne d'emplois 2020 :

Madame Maryse MESSAGER indique que cette année, la volonté était que la campagne d'emplois soit votée en une seule fois afin de pouvoir anticiper le budget initial. Les dialogues de gestion pour cette campagne d'emplois ont été très collaboratifs et efficaces. Suite à l'expression des besoins des entités, des échanges ont eu lieu entre la direction des ressources humaines, les composantes, les unités et la direction de la recherche. Des pré arbitrages ont ensuite été faits et discutés lors des dialogues de gestion aux mois de juin et juillet entre la présidence et les entités. Des ajustements ont été effectués selon des situations nouvelles, en particulier des résultats de concours.

Cette année, deux-cent-soixante besoins ont été exprimés avec cent-soixante-et-une demandes de recrutement, quarante-trois demandes de repyramidage ou promotion et cinquante-six demandes de pérennisation. Douze demandes de recrutement et pérennisation ont été effectuées pour les

enseignants. Soixante-sept demandes de recrutement et seize demandes de promotions ont été effectuées pour les enseignants-chercheurs. Pour les personnels BIATSS, il y a eu quatre-vingt-deux demandes de recrutement, vingt-sept demandes de repyramidage et promotion et cinquante-cinq demandes de pérennisation. Un reliquat de la campagne d'emplois 2019 demeure.

Les critères ayant permis les arbitrages de cette campagne d'emplois sont le projet d'établissement, les départs connus au moment des arbitrages, les demandes et classements des composantes et des unités. Les marges de manœuvre financière qui s'offraient à l'établissement ont été exploitées au maximum. L'établissement a quelques contraintes, notamment au niveau de la soutenabilité budgétaire puisqu'il existe un objectif contractualisé de baisse de la masse salariale. Il existe des contraintes organisationnelles telles que les concours de la filière AENS mis en place au niveau de l'académie. L'établissement essaie d'être en cohérence avec les concours ouverts. Quelques recrutements spécifiques sont générés automatiquement dès lors qu'un certain nombre de concours sont ouverts, type recrutement direct de catégorie C.

Cent-huit propositions ont été faites au total avec cinquante-et-un recrutements, trente repyramidages et promotions et vingt-sept pérennisations. Cela représente sept recrutements et une pérennisation pour les enseignants, vingt-sept recrutements et treize promotions pour les enseignants-chercheurs, et dix-sept recrutements, dix-sept repyramidages/promotions et vingt-six pérennisations pour les BIATSS.

L'établissement est arrivé au terme des recrutements Sauvadet qui permettaient de déprécier et de proposer la titularisation de personnels contractuels bénéficiant d'un certain nombre d'années d'ancienneté. Lorsque cette fin de recrutement Sauvadet a été corrélée avec le pourcentage de personnels BIATSS non titulaires au 31 décembre 2018 et avec le décalage grade/fonctions, des concours génériques pour les personnels BIATSS contractuels ont été proposés. Ces concours ne sont pas fléchés sur une affectation à priori. Six concours sont prévus pour cette année.

Cette campagne d'emplois a obtenu l'avis favorable du comité technique. Le conseil académique a également voté favorablement avec trente-quatre voix pour et huit abstentions.

Questions :

Madame Eléonore MANZANO demande le pourcentage de cette campagne d'emplois au niveau de la masse salariale.

Monsieur Yannick REMION répond que le coût en année pleine de recrutements et de promotions/pérennisations est évalué à 3 millions d'euros pour une masse salariale qui représente plus de 160 millions d'euros. Il s'agit du coût qui sera engendré en 2021.

Madame Eléonore MANZANO indique qu'il y a eu des problèmes de masse salariale à l'URCA et souhaite savoir si cela va affecter cette campagne.

Monsieur le président répond que cette campagne d'emplois est qualifiée de pleine puisque toutes les possibilités que l'établissement avait ont été utilisées afin de tenir les objectifs fixés dans le cadre du PREF avec une trajectoire pluriannuelle, après le PREF, de réduction de la masse salariale. Il y a une baisse de 500 000 euros de la masse salariale. Cela permet également d'avoir un nombre de postes en mouvement globalement supérieur au nombre de postes de départ. Les objectifs concernant la situation financière de l'université à l'issue de cette campagne d'emplois sont garantis.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que ces tableaux ont également été présentés lors de la conférence des doyens et des directeurs d'unité. Un certain nombre d'arbitrages apparaissent sur les tableaux.

Monsieur le président indique qu'il s'agit de la quatrième étape de cette campagne d'emplois après la présentation en conférence des doyens et directeurs d'unité, au comité technique et au conseil académique. Certains points de cette campagne ont fait l'objet de petites modifications liées aux résidences administratives et aux échanges sur certaines postes. Suite à la conférence des doyens, un poste d'ingénieur de recherche prévu pour l'ICMR est devenu un poste de maître de conférences.

Certains points sont encore en arbitrage mais ils n'impactent pas la campagne d'emplois. Cela concerne notamment l'UFR SEN pour un poste de MCF 30^{ème} section ou un poste de PR 28^{ème} section pour le département de physique. La possibilité étudiée est de répondre à la demande du GSMA via un poste de chercheur, ce qui permettrait de mettre le poste de PR sur le LRN. Suite à un accord de principe des deux laboratoires, le conseil de gestion doit encore statuer. S'il donne son accord, le poste de PR 28 serait retenu à la place du poste de MCF 30. La délibération du CA porte sur un poste affecté à l'UFR SEN et au département de physique. S'il y a un accord, cela sera entériné lors du CA du mois de décembre. Il s'agit d'un soutien aux unités et à l'école universitaire de recherche. L'UFR SEN classe en première position le poste de MCF 30. Si le conseil de gestion refuse la proposition, le poste sera celui de MCF 30. Cette année, la volonté a été de respecter au maximum les classements.

Madame Cécile BRON demande si, concernant le calendrier pour le poste d'histoire médiévale, des dates sont prévues.

Monsieur le président répond que cela ne concerne pas la campagne d'emplois 2020 puisque la proposition faite est d'anticiper la campagne d'emplois 2021 du fait d'un problème sur ce sujet. Il faudrait fixer deux mois de discussion et l'entériner.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si, lorsque le CT approuve une certaine campagne d'emplois, le CA doit délibérer sur cette campagne d'emplois ou est-ce qu'il peut la modifier.

Monsieur le président répond que des propositions sont transmises au conseil qui sont approuvées ou non. Le CA délibère sur la proposition qui est estimée comme étant la meilleure. Il n'y a pas une obligation formelle d'arrêter le travail avant la présentation au CT.

Monsieur Olivier DUPERON précise qu'il y a eu assez souvent, dans le passé, des évolutions entre le vote du CT et celui du CA.

Monsieur Yannick REMION ajoute qu'il n'y a pas eu de modifications cette année entre le CT et le CA.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il y en a eu l'année dernière.

Monsieur Yannick REMION indique que les évolutions qu'il y a pu avoir depuis la conférence des directeurs apparaissent dans la colonne « remarques » du tableau envoyé aux conseillers. Un poste marqué comme cas particulier a été ajouté à la fin du tableau. Il s'agit d'une demande de mutation croisée d'une collègue de lettres pour partir à Bordeaux-Montaigne. La composante a donné son accord. Pour ce type de demande, l'établissement doit construire un processus croisé entre l'URCA et l'université de Bordeaux. L'accord des deux parties est nécessaire.

Monsieur le président indique qu'il s'agit approximativement d'une opération neutre pour l'université sur le plan financier. Il rappelle qu'il s'agit de la seule manière de faire des mutations dans l'enseignement supérieur.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il y a un choix à effectuer entre un MC 30 et un PR 28. Ce choix est déterminé par des considérations d'enseignement et de recherche. Il demande si le CAC s'est prononcé sur ce point.

Monsieur le président répond que le CAC s'est prononcé sur la même proposition que celle faite au CA.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il y a un certain nombre de 46.3 pour des promotions. Il demande sur quelles bases ont été effectués ces choix.

Monsieur Yannick REMION répond qu'il s'agit de l'ordre de demande des composantes.

Monsieur le président indique que cette campagne est issue d'un dialogue de gestion plus efficace que l'année dernière, avec une réelle volonté de respecter les demandes des unités de recherche et des composantes.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2020 avec 25 voix pour et 4 abstentions.

- **Référentiel PCA**

Monsieur Olivier DUPERON indique que l'évolution de ce référentiel concerne les directeurs d'unité. Il existait une anomalie avec un effet de seuil qui faisait que jusqu'à trente-deux permanents dans une équipe, le directeur percevait la même PCA que le directeur adjoint. Il y avait seize heures pour le directeur adjoint et seize heures par tranche de seize permanents pour le directeur d'unité. Il y a maintenant vingt heures jusqu'à seize permanents, trente-deux heures de dix-sept à trente-deux permanents et quarante-huit heures à partir de trente-trois permanents.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si cela sera toujours pris sur le budget recherche.

Monsieur Olivier DUPERON répond que oui, il s'agit du même principe.

Monsieur le président indique que cette prime doit être rattachée à une activité de recherche pour les directeurs d'unité. Il ne s'agit pas d'un lien direct avec le budget de la recherche mais juste par rapport à l'activité de recherche.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le référentiel PCA pour l'année universitaire 2019-2020 avec 27 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le référentiel PCA n'a pas été affecté à des restrictions du PREF, contrairement au référentiel PRP. Il demande s'il ne faudrait pas desserrer l'étau sur les PRP, maintenant que l'université a retrouvé son autonomie financière.

Monsieur le président répond qu'il y a une vraie discussion sur l'indemnitaire. Le RIFSEEP pour les enseignants-chercheurs et les enseignants n'a pas été actualisé. L'établissement attendait également que cette question soit abordée. Si ce n'est pas le cas, et s'il n'y a pas de directives au niveau national, monsieur le président est favorable à une réflexion sur ce point. Le problème de la PRP est qu'il s'agit d'un régime compliqué sur lequel il y a des plafonds à respecter. Ce n'est pas la meilleure méthode. L'équivalent du CRCT pour la pédagogie est mis en place cette année et la prime pour responsabilité pédagogique inspirée par la PEDR également. Certaines universités ont supprimé la PEDR pour mettre en place un régime de primes global qui peut intégrer différentes missions

Monsieur Richard LE NAOUR demande la signification du terme « permanents » pour la prime des directeurs d'unité. Dans son laboratoire, il y a des personnels BIATSS qui sont au CHU et qui sont statutaires. Il demande si ces personnels sont inclus dans les permanents.

Monsieur le président répond par l'affirmative, les doctorants n'étant pas comptés. Il s'agit des membres permanents de l'unité.

Monsieur Olivier DUPERON précise que l'on peut être rattaché à une unité sans faire partie de l'université.

- **Prime de fin d'année**

Monsieur le président indique que cette prime s'inscrit dans une logique de travail de l'établissement issu du PREF et de la sortie du PREF. La prime a été augmentée de 50 euros brut par personne par rapport à l'année dernière, la situation financière de l'université étant meilleure.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que la prime pour les apprentis a été diminuée par rapport à l'année dernière.

Monsieur le président pense qu'il s'agit d'une erreur.

Monsieur Olivier DUPERON indique, suite à une question de madame Sandrine HENRY, que cette prime ne peut être versée sous une autre forme que celle de masse salariale.

Madame Cécile BRION indique que, pour certaines personnes qui touchent cette prime, le risque est de perdre la prime de la CAF puisque des plafonds risquent d'être dépassés.

Monsieur Olivier DUPERON répond que la prime devrait être versée en fonctionnement, ce qui n'est pas possible.

Le conseil d'administration de l'université de Reims approuve la création d'une prime de fin d'année, à l'unanimité.

Madame Cécile BRION indique que, dans le cadre des oui-si mis en place sur la fin de l'année universitaire 2019, des étudiants tuteurs ont été recrutés. Certains n'ont pas été payés.

Monsieur le président indique que ce genre de question se règle en dehors du conseil d'administration. Il n'en était pas informé. Il demande au directeur général des services de faire le nécessaire.

4. Questions statutaires :

- **Statuts de l'URCA**

Monsieur le président indique que la modification concerne la mise en place de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. France compétences ne financera que des formations par apprentissage. Or, la mission des universités, telle que définit en matière de formation, concerne les formations initiales, continues et tout au long de la vie. Le terme « par apprentissage » ne figure pas dans les statuts de l'URCA. Afin de s'assurer que l'URCA soit éligible au financement de l'apprentissage, la proposition est donc de rajouter ce terme aux statuts.

Monsieur Olivier DUPERON indique que les annexes ont également été modifiées.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'un CA restreint a eu lieu le 2 juillet dernier auquel le président ne pouvait pas assister. Ce CA restreint a été présidé par le doyen d'âge. Cette disposition n'existe pas dans les statuts, alors que la DGESIP le recommande.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'une bonne remarque, qui sera intégrée lors d'une nouvelle mise à jour des statuts.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'URCA, à l'unanimité.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi les plateformes ne sont pas intégrées dans l'annexe concernant les laboratoires.

Monsieur le président répond que les plateformes n'ont pas d'existence juridique.

Madame Carole CORPEL ajoute que cela n'est pas prévu dans le code de l'éducation. Elles pourraient peut-être être ajoutées dans le règlement intérieur.

- **Statuts du SUMPPS**

Monsieur Olivier DUPERON indique que les modifications de ces statuts sont issues d'un décret de février 2019, notamment pour les missions de ce service.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts du SUMPPS, à l'unanimité.

- **Statuts du SUAPS**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une adaptation règlementaire issue d'un texte de septembre 2018. Ces statuts ont été approuvés par le conseil des sports, puis par la commission des statuts.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que dans les anciens statuts du SUAPS, les étudiants et les personnels étaient mis sur un pied d'égalité pour le service du SUAPS. Ce n'est plus le cas dans les nouveaux statuts. Il compte sur le directeur du SUAPS pour mettre en valeur le fait que le SUAPS concerne toujours les personnels.

Monsieur Hervé LAHEURTE répond que l'URCA était en avance sur les textes de loi. C'est la première fois qu'il y a un texte de loi où les personnels sont spécifiés. Dans d'autres universités, les personnels n'avaient pas accès au SUAPS. La loi actuelle entérine ce qui se faisait déjà à l'URCA.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts du SUAPS, à l'unanimité.

- **Statuts de l'UFR Droit et Science Politique**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une mise à jour par rapport au code de l'éducation. Il y a une modification de la composition du conseil où le représentant du notariat est maintenant explicitement visé. La composante a souhaité ajouter également un nouvel article concernant la présence d'un institut de formation professionnelle assurant la promotion de l'offre de formation continue.

Monsieur le président demande s'il s'agit de la formation continue au sens de formation professionnelle.

Monsieur Olivier DUPERON répond que tel que cela a été présenté, il s'agit d'assurer une meilleure connexion avec les différents métiers du droit afin de mieux intégrer la possibilité de faire de la formation continue en direction des professions juridiques.

Monsieur le président suggère de mettre au moins entre parenthèses le terme formation professionnelle.

Monsieur Damien JOUET propose qu'il soit inscrit formation tout au long de la vie.

Monsieur le président propose que les statuts soient approuvés ainsi mais qu'une remontée soit faite à la composante sur le fait que cet intitulé de formation continue est peut-être plus restrictif que ce qui est voulu.

Monsieur Asali AWNI indique qu'il n'est plus possible pour les M1 d'aller en IRDA. Il demande s'il s'agit d'une directive nationale ou d'un choix de la composante.

Monsieur Olivier DUPERON indique que l'IRDA, qui ne correspond pas à un institut national, est une création locale. L'IRDA est un institut de droit approfondi qui fonctionnait sur trois années. L'expérience a montré qu'il y avait très peu d'étudiants durant la troisième année puisqu'il y a beaucoup de départs d'étudiants entre la L3 et la première année de master. Le souhait de la composante est de concentrer l'IRDA sur la L2 et la L3.

Monsieur Aomar HADJADJ demande s'il est utile de l'inscrire dans les statuts.

Monsieur le président répond que le conseil d'administration veille à ce que les statuts soient en accord avec les textes réglementaires.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'UFR Droit et Science Politique, à l'unanimité.

5. Questions financières :

- Acceptation d'un don

Madame Sophie GANGLOFF indique qu'il s'agit d'un travail fait par une professeure MCUPH en dentaire qui travaille sur des articulateurs dans le but d'améliorer la prise en compte de tout ce qui est dans la bouche des jeunes enfants afin d'éviter d'avoir à changer d'articulateur. Le prototype n'existe pas encore sur le marché. La possibilité de déposer un brevet est étudiée afin de pouvoir commercialiser cet articulateur. Le don concerne l'achat de matériel et consommable et l'utilisation de l'articulateur par des dentistes.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si le don est fléché sur cette thématique.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'une convention de mécénat financier. Le don est fléché sur BIOS.

Madame Sophie GANGLOFF précise que cela permet également le financement de la formation des dentistes pour l'utilisation de cet appareil et voir s'il fonctionne afin de voir s'il y a un intérêt commercial.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le don de 20 000 euros effectué par la caisse régionale de la fondation Groupama santé, à l'unanimité.

6. Election interne :

- **Commission des moyens**

Madame Sandra AUDONNET est élue pour siéger à la commission des moyens, **à l'unanimité.**

7. Charte éthique :

Madame Anne JUSSIAUME indique que l'idée était d'avoir un texte regroupant des principes généraux pouvant s'appliquer à l'ensemble de la communauté universitaire. Cette charte est divisée en deux parties, une partie sur les responsabilités de l'université et une autre partie sur les missions de l'université.

Monsieur le président salue le travail de la commission éthique.

Monsieur Aomar HADJADJ demande à quoi va servir cette charte.

Monsieur le président répond que cette charte sert d'appui à l'université. S'il y a des manquements sur des questions d'éthique, il s'agira de l'outil de référence.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment cette charte pourrait-elle être appliquée dans les faits et diffusée.

Monsieur le président pense qu'il s'agit d'un point à porter à la connaissance des nouveaux arrivants, notamment pour les sessions de formation. Il s'agit d'un outil de formation et de pédagogie interne. Cet outil fixe les valeurs que l'université souhaite promouvoir et sur lesquelles il faut interpeller les gens.

Monsieur Olivier DUPERON précise que cette charte sera envoyée par mail à toute la communauté universitaire et sera disponible en ligne.

Madame Sophie GANGLOFF demande s'il y a des liens entre cette commission éthique et des comités éthiques de recherche, comme le comité intégrité scientifique.

Madame Anne JUSSIAUME répond que monsieur Fabien GIERSKI, nommé chargé de mission éthique pour la recherche, va être chargé de faire le lien.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si la commission éthique a été saisie de cas concrets.

Madame Anne JUSSIAUME répond que la commission a été saisie de questions générales mais pas de cas concret. La diffusion de la charte éthique va permettre de remémorer à l'ensemble de la communauté universitaire l'existence de la commission éthique.

Monsieur le président indique que la commission éthique traite des questions de portée générale. L'établissement a eu des demandes particulières qui ne relevaient pas de la commission et qui ont été réglées autrement. La charte a vocation à diffuser une culture positive sur les sujets dont elle relève, c'est-à-dire faire en sorte que les épiphénomènes diminuent en nombre et qu'il y a en est de moins en moins. Elle n'a pas vocation à être contraignante mais à avoir une portée pédagogique.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la charte éthique à l'unanimité.

8. Questions recherche :

- Demande de subventions FEDER

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit des projets TARGET, RANGE, VITEST, 3BR et EXTREM. La commission recherche s'est prononcée favorablement pour ces projets. Il est demandé au conseil d'administration d'approuver les demandes de subventions FEDER pour ces projets.

Monsieur Aomar HADJADJ demande s'il y a un classement entre ces projets.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'il n'y a pas de classement entre les cinq projets.

Une présentation des différents projets est effectuée, ainsi que de leur plan de financement.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les demandes de subvention FEDER, à l'unanimité.

- Relevé de décision de la commission recherche du 17/09

9. Questions pédagogiques :

- Projet METIS : création d'un diplôme en partenariat avec Sciences Po Campus de Reims

Monsieur Damien JOUET indique que ce projet avait déjà été proposé en MCU lors de la vague 2 et il n'avait pas été retenu. Il a été repropoé par Sciences po sous la forme du dialogue de gestion stratégique avec le ministère et a été retenu. Il s'agit d'une proposition de création d'un nouveau cursus interdisciplinaire de premier cycle en partenariat entre l'URCA et Sciences po. Cette formation valide à la fois les sciences, l'économie, la politique et l'éthique. Elle est basée sur la licence Sciences du vivant de l'URCA et une partie SHS portée par Sciences po campus de Reims. L'objectif est de recruter des étudiants qui, à terme, pourront intégrer des masters de Sciences po et des masters scientifiques. Un autre objectif est de travailler sur des UE interdisciplinaires, c'est-à-dire qui vont combiner différentes approches, comme la formation par la recherche et une approche projet sur des grands enjeux. Le cycle de formation proposé sur le campus de Reims sera une formation sur l'environnement et la société durable. Ce cursus sera ouvert sur 4 ans puisqu'il y a une année d'étude à l'étranger. A terme, ce cursus sera également ouvert aux autres étudiants de l'UFR SEN, notamment dans les domaines sciences de la vie et sciences de la vie et de la terre et parcours CMI. Des moyens ont été alloués à Sciences po sur 2 ans pour la mise en place de ce projet. Ils seront partagés avec l'URCA. Deux autres projets sont en cours avec Sciences po sur le campus parisien.

Monsieur le président indique que l'idée est d'arriver à créer un deuxième cycle commun avec Sciences po en lien avec les questions de bioéconomie. Les étudiants de Sciences po sont là uniquement dans un premier cycle et partent à l'étranger la dernière année. L'idée est de travailler sur ce premier cycle commun pour les inciter à revenir en second cycle sur une formation spécialisée qui serait co-accréditée Sciences po et URCA. Science po a adopté ce projet à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le projet METIS, à l'unanimité.

- Relevé de décision de la CFVU du 17/09

10. Rapport annuel de prévention 2018-2019 et programme de prévention 2019-2020 :

Monsieur Vincent CONRAD indique que concernant la formation sécurité, neuf-cent soixante invitations ont été envoyées. Soixante-neuf personnes ont validé la formation en ligne. Dix-huit personnes ont demandé à suivre la formation en présentiel. Les formations en ligne sont en cours de développement.

En 2019, le service prévention des risques a été renforcé. Le secrétariat assure le suivi médical de l'ensemble des personnels et va progressivement reprendre l'administration des formations à la sécurité.

En termes de gestion de situation de crise, le service travaille beaucoup avec les sites de Troyes. La préfecture de l'Aube souhaite que soient mis en place des plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS), ce que les trois sites ont. Le campus des Comtes de Champagne dispose d'un dispositif d'alerte d'alarme de PPMS. Ce dispositif sera également déployé sur les deux autres sites de Troyes.

Des cellules de crise ont été mises en place sur l'ensemble des sites de l'université avec des dispositifs de communication permettant à tous les membres de la cellule de crise d'échanger rapidement, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Des progrès restent encore à faire.

Un travail a été effectué avec la DEVU et le bureau de la vie étudiante afin de sensibiliser les associations étudiantes et leurs présidents sur la sécurité. Un séminaire des associations étudiantes est organisé dans lequel des dispositifs d'information sur la sécurité sont présentés.

L'enquête faite en 2018 sur les risques psychosociaux a été synthétisée. Le CHSCT a proposé un certain nombre de dispositions afin d'améliorer la qualité de vie au travail. Le comité de prévention des RPS va rédiger un guide afin de donner les différentes définitions de termes de RPS. La suggestion est de continuer à développer la communication interne au sein de l'université.

Un comité de prévention des TMS a été mis en place et travaille sur un certain nombre d'animations. La campagne de vaccination de la grippe a été lancée.

Pour l'année 2020, les plans particuliers vont continuer à être développés. La volonté est de travailler plus avec les cellules de crise. Des modules de formation seront mis en place sous forme de e-learning, dont certains accessibles en anglais.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que dans l'annexe 4 sur les laboratoires visités, il ne voit pas certains laboratoires, comme le MEDyC ou le LISM.

Monsieur Vincent CONRAD répond que les laboratoires ont été visités par entité d'unité. Il s'agit des unités de travail par rapport au document unique d'évaluation des risques. Chaque unité de travail qui compose MEDyC fait son propre document. Concernant le LISM, cela a été plus compliqué du fait de sa refonte avec le GRESPI. Il faut voir comment procéder par rapport à toutes les modifications. Même si le laboratoire n'a pas été visité, un suivi est tout de même effectué.

11. Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h48.